



PROCES VERBAL
N°14/CNCMP/2015
DU 08/04

L'an deux mille quinze et le mercredi huit avril à onze heures, le Comité Permanent de la Commission Nationale de Contrôle des Marchés Publics, s'est réuni en session ordinaire, sur convocation de son président, Monsieur Ahmed Baba Ould Moulaye Zeine.

Etaient présents:

- Mohamed Abdellahi Ould Zeine, Membre du CP
- Brahim Ould Hamed, membre du CP
- Yacoub Ould Haibelty, Membre du CP
- Raifa Mint Kassim, Membre du CP
- Abderrahmane Abdoul, représentant du contrôle financier

Etait absent

- Ciré Amadou, Membre du comité permanent

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS DES SECTEURS DES INFRASTRUCTURES

1°/-*Examen* du rapport d'évaluation des offres techniques et financières relatives à la construction d'une résidence et d'un parc d'accueil à la présidence de la république, *réf lettre n°085/CPMP/SI* reçue le 02 avril 2015.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ledit rapport d'évaluation proposant l'attribution du marché à l'entreprise SAMCO TP pour un montant de 568.465.566 UM TTC et un délai d'exécution des travaux de cinq (05) mois.

2°/-*Examen* du complément d'informations relatif à la demande d'approbation du projet d'avenant au marché relatif au suivi des travaux de projet de rénovation et réhabilitation de la ville de Tintane, *réf lettre n°079/CPMP/SI* reçue le 26 mars 2015.

5 *M. d. a.*

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection sur ledit projet d'avenant sous réserve de l'accord du bailleur de fonds.

3°/-Examen du projet de marché relatif à la fourniture d'un équipement de détection automatique d'explosifs (EDS) destiné au Nouvel Aéroport International de Nouakchott (Oum Tounsi), réf lettre n°088/CPMP/SI reçue le 03 avril 2015.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection sur ledit projet de marché à passer avec la société VISION pour un montant de 558.968 Euro TTC et un délai de livraison de cent vingt (120) jours.

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS/SNDE

4°/-Examen du projet de marché relatif à la réhabilitation et au renforcement du réseau de répartition et de distribution de la ville de Nouakchott (lot 08), réf lettre n°334/CPMP/SNDE reçue le 03 avril 2015.

Décision

Ce point est reporté pour la détermination du crédit d'impôt par la commission fiscale.

5°/-Examen du projet de marché relatif à la fourniture de véhicule d'exploitation à la SNDE, réf lettre n°320/CPMP/SNDE reçue le 27 mars 2015.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection sur ledit projet de marché à passer avec CFAO pour les montants suivants :

- *227.360.000 UM HD+ TVA et un délai de livraison de trente-cinq (35) jours pour une quantité minimale de quarante (40) véhicules ;*
- *341.040.000 UM HD + TVA et un délai de livraison de trente-cinq (35) jours pour une quantité maximale de soixante (60) véhicules.*

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES DES SECTEURS DE SOUVERAINETE

6°/-Examen du rapport d'évaluation des offres techniques relatives à la DP pour la réalisation d'une étude générale pour la construction de barrages en terre munis d'ouvrages de vidange et d'évacuateurs de crues au profit de populations pauvres ainsi que la production du DAO de travaux de 22 barrages dans différentes willayas du pays, réf lettre n°098/CPMP/Ssouv reçue le 25 mars 2015.

Décision

Ce point est reporté pour les motifs suivants :

1. *corriger l'évaluation de certains personnels clés ;*

2. *pour les bureaux qui ont proposé un même personnel clé pour plusieurs lots, ne pas les pénaliser mais les évaluer. Cependant, si l'un d'eux est attributaire, il ne peut l'être que pour un lot avec une équipe distincte et complète.*

7°/-*Examen* du plan de passation des marchés publics du projet pilote des moyens de subsistance durables pour les rapatriés et les communautés d'accueil dans la vallée du fleuve Sénégal, *réf lettre n°/CPMP/Ssou*v reçue le 06 Avril 2015.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ledit PPM pour l'année 2015.

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES DU SECTEUR RURAL

8°/-*Examen* du rapport d'évaluation des offres techniques et financières relatives à la réhabilitation de 280 ha des périmètres irrigués villageois (PIV) du Brakna Ouest, *réf lettre n°167/CPMP/Sr* reçue le 24 mars 2015.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'approuve pas ledit rapport d'évaluation aux motifs suivants :

- *d'écartement non justifié d'un groupement au niveau de l'examen de l'éligibilité ;*
- *dépassement non justifié d'un soumissionnaire moins disant.*

9°/-*Examen* de la décision de la CPMP/SR de rendre infructueuse la manifestation d'intérêt relative à la réhabilitation de périmètres agricoles dans les wilayas du Gorgol et de Guidimakha, *réf lettre n°188/CPMP/Sr* reçue le 01 avril 2015.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection sur la décision de la CPMP/Sr de rendre infructueuse ladite manifestation d'intérêt.

10°/-*Examen* des projets de marchés relatifs :

1. à la fourniture de 21.000 litres de pesticide ULV contre les oiseaux granivores (lot 1),
2. a la fourniture de quatre pulvérisateurs à monter sur véhicule (lot 4) ; *réf lettre n°202/CPMP/Sr* reçue le 06 avril 2015.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection sur lesdits projets de marchés à passer comme suit :

- *lot 1 : fourniture de 21.000 litres de pesticide ULV à l'Ets Med Mahmoud El Moctar pour un montant de 147.000.000 UM TTC et TVA et un délai livraison de trois (03) mois ;*
- *lot 4 : fourniture de quatre pulvérisateurs à monter sur véhicule à AGIRCO pour un montant de 25.000.000 UM TTC et TVA et un délai de trois (03) mois.*

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES DES SECTEURS DE L'ADMINISTRATION, DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

11°-Examen de deux (02) projets de marchés à commande relatifs à l'acquisition de matériel destinés aux maisons et centres des jeunes en trois (03) lots, *réf lettre n°078/CPMP/SACC* reçue le 23 Mars 2015.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection sur lesdits projets de marchés à passer comme suit :

- *lot 1 : matériel de bureau avec l'entreprise CDI pour un montant minimum de 15.441.920 UM TTC et un montant maximum de 154.419.200 UM TTC.*
- *Lot 2 : équipements de sport, d'animation et de loisir avec l'Ets Abdallahi Ould Hamza pour un montant minimum de 19.989.000 UM TTC et un montant maximum de 199.890.000 UM TTC.*

12°-Examen du plan de passation des marchés publics du Ministère de la culture et de l'artisanat pour l'année 2015, *réf lettre n°071/CPMP/SACC* reçue le 02 avril 2015.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ledit PPM pour l'année 2015.

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS/AMEXTIPE

13°-Examen du projet de marché relatif à la réhabilitation et à l'extension du collège 1 et des écoles primaires Sedigh et Youssef 1 à Dar Naim (lot 16), *réf lettre n°160/CPMP/AMEXTIPE* reçue le 06 avril 2015.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection sur ledit projet de marché à passer avec SMDTD pour un montant de 90.743.132 UM TTC et un délai d'exécution des travaux de dix (10) mois.

14°-Examen du projet de marché relatif à la reconstruction de l'école primaire Cheikh Moctar Sakho à Sebkha (lot 13), *réf lettre n°157/CPMP/AMEXTIPE* reçue le 03 avril 2015.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection sur ledit projet de marché à passer avec le groupement EMOR/TTS/MCTP pour un montant de 176.255.434 UM TTC et un délai d'exécution des travaux de dix (10) mois.

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS/ISKAN

15°-Examen de la décision de la CPMP/ISKAN d'annuler l'appel d'offres relatif aux travaux du projet de construction de 100 logements à Teyaret, *réf lettre n°13/CPMP/ISKAN* reçue le 03 avril 2015.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection sur la décision de la CPMP/ISKAN d'annuler ledit appel d'offres.

16°-Examen de l'additif au DAO relatif à la construction d'équipements solaires dans les wilayas du TRARZA, BRAKNA, GUIDIMAHA, ADRAR et NOUADHIBOU dans le cadre du PAQE/2015, *réf lettre n°12/CPMP/ISKAN* reçue le 08 avril 2015.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ledit additif au DAO.

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS/DPEF

17°-Examen du DAO relatif à l'extension du lycée de formation technique et professionnelle et Industriel de Nouakchott, *réf lettre n°28/CPMP/DPEF* reçue le 06 avril 2015.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve et autorise le lancement dudit DAO sous réserve de l'accord du bailleur de fonds.

18°-Examen des DAO de fournitures suivants :

- Acquisition en cinq lots d'équipements de menuiserie, de mécanique, de construction métallique, d'électricité, de froid et de BTP ;
- Acquisition en 04 lots de matériel et d'équipements pour la production végétale et animale pour la FTP ;
- Acquisition en 02 lots de mobilier de bureau et matériel informatique pour les établissements de la FTP, *réf lettre n°29/CPMP/DPEF* reçue le 06 avril 2015.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve et autorise le lancement dudit appel d'offres sous réserve de l'accord du bailleur de fonds.

19°-Examen du rapport d'évaluation des offres financières relatives à la construction de la faculté des sciences juridiques et économiques et de ses annexes, *réf lettre n°26/CPMP/DPEF* reçue le 03 avril 2015.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ledit rapport d'évaluation sous réserve de l'accord du bailleur de fonds.

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS/CUN

25%-Examen du DAO relatif à la collecte des ordures ménagères de la ville de Nouakchott en quatre lots, réf lettre n°24/CPMP/CUN reçue le 01 avril 2015.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve et autorise le lancement dudit DAO.

LE PRESIDENT

AHMED BABA OULD MOULAYE ZEINE



Les Membres du Comité Permanent

Mohamed Abdellahi Ould Zeine

Brahim Ould Hamid

Yacoub Ould Haibelty

Raifa Mint Kassim

Abderrahmane Abdoul